



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D E P A R T E M E N T D E L A C H A R E N T E M A R I T I M E

C O M M U N E D U G U A

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Mercier sous la présidence de M. BROUHARD, Maire.

Convocation : 16/01/2025	Etaient présents : Patrice BROUHARD, Béatrice ORTEGA, Stéphane DELAGE, Michel REY, Farid KECHIDI, Mauricette GOMEZ, Nicole DUBUC, Marie-Pierre BIGOT, Ghislaine JOUANNET, Guillaume BONDOUX, Joël CHAGNOLEAU, Alain LATREUILLE, Evelyne BERUSSEAU.
Affichage : 16/01/2025	
Nombre de membres :	Excusés : Alix SICARD a donné procuration à Joël CHAGNOLEAU. Didier DEBRIE a donné procuration à Michel REY. Béatrice PREVOST a donné pouvoir à Ghislaine JOUANNET.
- En exercice : 19	
- Procurations : 3	
- Votants : 16	
	Absents : Christine CHAPRON, Laurent VICI, Emmanuelle STRADY.
	Secrétaire de séance : Michel REY.

2025_01_06 Convention de servitude établie en faveur d'ENEDIS pour le l'installation d'un poste de transformation

Monsieur le maire expose que dans le cadre de l'installation d'un poste de transformation de courant électrique au fief de l'aiguillier sur la parcelle communale ZM 15, la commune est appelée à consentir à ENEDIS des droits de servitude à demeure pour occuper un terrain d'une superficie de 15m² environ sur ladite parcelle.

La commune conserve la propriété et la jouissance de la parcelle mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages.

Il n'est pas prévu de compensation financière.

Cette convention est appelée à être régularisée ultérieurement par acte authentique devant notaire, les frais d'acte étant mis à la charge d'ENEDIS.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, y compris les actes authentiques à venir.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Patrice BROUHARD